

Le Maire,  
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 11/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200319-DE

N°2020-03-19

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

**ABSENT(S) / EXCUSE (S):**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Brigitte MANON

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**19- Cession délaissé de voirie au profit de M. Stéphane Perrousseaux au 31 rue des 7 Fontaines :**

**Rapporteur :** Monsieur Jean Claude QUETIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme

Monsieur Stéphane Perrousseaux sollicite la Ville de Pordic afin d'acquérir le délaissé de voirie situé devant sa propriété au 31 rue des 7 Fontaines. En effet, le projet d'extension envisagé en continuité de la longère, tel que décrit dans le permis de construire obtenu le 18/10/2019, empiète finalement sur cet espace après vérification des limites par le géomètre le 17 février.

Il faut noter que ce délaissé de voirie ne présente aucun intérêt pour la Ville et est déjà entretenu par le propriétaire.

Il convient donc de régulariser cette situation et de vendre cette emprise d'une surface de 125 m<sup>2</sup> environ au prix de 1€/m<sup>2</sup> (suivant l'estimation des domaines)

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200319-DE

Les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*Vu l'avis favorable de la commission urbanisme le 19 Février 2020.*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la vente aux conditions précitées.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Maurice BATTAS.**

